

N° 7-9

BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 16 juillet 2021

AVIS ET PUBLICATION :

- DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET / SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DES CHEFS DE SERVICE DE L'ETAT
- SERVICES DECONCENTRES

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

Subdélégations des chefs de service de l'État Délégations de signature du préfet

- décision du **12 juillet 2021** de délégations spéciales de signature pour la Division Budget Immobilier Logistique et Centre de Services Partagés

p 3

SERVICES DECONCENTRES

DDFIP
- arrêté du **9 juillet 2021** relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne

p 6



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Châlons-en-Champagne, le 12 juillet 2021
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA MARNE
12 rue Sainte Marguerite
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

**Décision de délégations spéciales de signature pour la division Budget Immobilier Logistique
et Centre de Services Partagés**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques
de la Marne,

Vu le décret n° 2014-1564 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif
aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des
finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction
générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale de Champagne-Ardenne et du
département de la Marne ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Laurent FOURQUET, administrateur général
des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Marne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 11 mai 2020 fixant au 8 juin
2020 la date d'installation de M. Laurent FOURQUET, dans les fonctions de directeur départemental
des finances publiques de la Marne ;

Vu l'article 18 du décret 2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures
d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux
attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur
sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- **Mme Bernarde ASSANT-BAREAU** administratrice des finances publiques adjointe,
responsable de la division budget, immobilier, logistique et centre de services partagés.
- **M. Frédéric SOMME** inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable
de la division budget, immobilier, logistique et centre de services partagés.

BIL-CSP SPE
Page 1 sur 3

- **M. Pascal LENOT** inspecteur des finances publiques adjoint au responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique et Centre de Services Partagés

Budget, Immobilier, Logistique :

Reçoivent délégation dans le cadre des attributions de leurs services

Dans le cadre du service dont ils ont la charge :

Bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, transmissions de documents, attestations et déclarations relatives au secteur budget, immobilier et logistique.

Dans la limite de 100 000 € TTC, signature des bons de commande, devis, contrats de maintenance et d'entretien, et documents de certification du service fait.

Et plus généralement les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur service.

- **Mme Anne MICOULAUT** inspectrice des finances publiques, responsable du service immobilier-logistique

Reçoivent délégation de signature pour exercer ceux délégués spécialement à leur chef de service, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers ;

Reçoivent également délégation pour signer seuls, dans le cadre de leurs attributions, les bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, attestations, déclarations de recettes ou de dépôts, récépissés et reçus divers, certificats de paiement, certifications de non-opposition, certificats de cessation de paiement, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant le service.

- **Mme Évelyne DRAN-PEETERS** contrôleur des finances publiques, service budget
- **Mme Catherine ISAMBERT** contrôleur des finances publiques, service budget
- **Mme Isabelle D'ANZI** contrôleur des finances publiques, service budget
- **M. Maxime DEFOSSEZ** contrôleur des finances publiques, service immobilier-logistique

Reçoivent délégation pour enregistrer dans CHORUS,

- les engagements de dépenses relevant du budget de fonctionnement et d'investissement (formalisée par les personnels délégataires à cet effet), quel que soit le montant de ces dépenses ;

- la certification du service fait (formalisée par les personnels délégataires à cet effet), quel que soit le montant de la dépense concernée ;

- la transmission, via le portail Chorus Formulaire, de toute pièce justificative, dans le cadre de la dématérialisation native et duplicative, cette transmission valant ordre de payer.

- **Mme Évelyne DRAN-PEETERS** contrôleur des finances publiques, service budget
- **Mme Catherine ISAMBERT** contrôleur des finances publiques, service budget
- **Mme Isabelle D'ANZI** contrôleur des finances publiques, service budget

Cité administrative Tirlet

Reçoit délégation pour la signature de la certification de service fait sur les factures relatives au fonctionnement courant de la cité administrative Tirlet de Châlons-en-Champagne

Reçoit délégation pour enregistrer dans CHORUS les demandes d'achat

- **Mme Marie-Lise LEROUX** contrôleur des finances publiques

Centre de Services Partagés :

Reçoit délégation de signature, pour saisir les engagements juridiques, envoyer aux fournisseurs les bons de commandes, saisir la date de notification des actes, enregistrer la certification du service fait valant ordre de payer, instruire et saisir les demandes de paiement quand elles ne sont pas créées par le service facturier, réaliser en liaison avec les services du délégataire les travaux de fin de gestion, tenir la comptabilité auxiliaire des immobilisations :

- **M. Frédéric SOMME** inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de services partagés

Reçoivent délégation de signature pour exercer ceux délégués spécialement à leur chef de service, à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que le non-

empêchement soit opposable aux tiers :

- **Mme Sylvie BERNADAT** contrôleuse des finances publiques, centre de services partagés
- **Mme Anita HOURDILLIAT** contrôleuse des finances publiques, centre de services partagés
- **M. Sylvain COMMENCAIS** contrôleur des finances publiques, centre de services partagés
- **M. Éric MOUTON** contrôleur des finances publiques, centre de services partagés
- **M. Henri GRENE** agent administratif des finances publiques, centre de services partagés
- **Mme Élise MALHERBE** agente administrative des finances publiques, centre de services partagés
- **Mme Clarisse FOUGEROUSE** agente administrative des finances publiques, centre de services partagés
- **Mme Sabrina PAYS** agente administrative des finances publiques, centre de services partagés
- **Mme Rachel PELAS** agente administrative des finances publiques, centre de services partagés
- **Mme Joy LACROIX** agente administrative des finances publiques, centre de services partagés
- **Mme Andréa SAINTE-ROSE** agente administrative des finances publiques, centre de services partagés
- **M. Ludovic LAHURE** contrôleur des finances publiques, équipe de renfort
- **M. Simon BUR**, agent administratif des finances publiques, équipe de renfort

En application de la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et en application des délégations de gestion obtenues des directeurs de services prescripteurs du Bloc 3 rattachés au Centre de Services Partagés, j'accorde l'autorisation de valider dans CHORUS, les actes d'ordonnancement liés aux opérations budgétaires initiées par les services prescripteurs rattachés au Centre de Services Partagés, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative.

Article 2 : La présente décision annule la décision du 1 septembre 2020.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 12 juillet 2021
L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,



Laurent FOURQUET

DDFIP



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de la Marne
12 rue Sainte-Marguerite
51022 Châlons-en-Champagne CEDEX

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de la Marne

Le directeur départemental des finances publiques de la Marne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral DS 2020-085 du 8 juin 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de la Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le SPFE de REIMS sera exceptionnellement fermé le vendredi 16 juillet 2021.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 9 juillet 2021
Par délégation du préfet,
L'Administrateur général, Directeur départemental
des Finances publiques de la Marne


Laurent FOURQUET

